



PRÉFECTURE DES ALPES-MARITIMES

CABINET DU PREFET

Nice, le 22 MAI 2025

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE
SECOURS
DES ALPES-MARITIMES
CS 90099
06273 VILLENEUVE-LOUBET
CEDEX

SERVICE
DES CARRIERES SPP/PAT

LE PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

ET

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU SERVICE
DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE
SECOURS DES ALPES-MARITIMES**

ARRÊTE SDIS

**PORTANT FIN DE FONCTIONS ET NOMINATION DANS LES FONCTIONS
DE SOUS-DIRECTEUR**

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de justice administrative,

VU le code général de la fonction publique,

VU la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le décret n° 2016-2008 du 30 décembre 2016 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des capitaines, commandants, lieutenants-colonels de sapeurs-pompiers professionnels,

VU les différentes délibérations prises par le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes portant organisation du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes,

VU l'arrêté SDIS n° 23-1223 du 13 mars 2023 pris conjointement par monsieur le préfet des Alpes-Maritimes et monsieur le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes portant nomination de monsieur **Jean-Luc GIACOBI** dans les fonctions du chef du groupement fonctionnel Prévention, chargé de la doctrine et référent instruction prévention, à compter du 1^{er} août 2024,

VU l'arrêté SDIS n° 25-0366 du 30 janvier 2025 pris conjointement par monsieur le préfet des Alpes-Maritimes et monsieur le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes portant détermination du nombre et des grades des emplois de direction du SDIS des Alpes-Maritimes,

VU la décision n° 25-04 du 20 mars 2025 précisant que monsieur **Jean-Luc GIACOBI** est nommé sous-directeur de l'organisation opérationnelle, à compter du 1^{er} octobre 2025,

SUR proposition de monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes,

ARRETEMENT

ARTICLE PREMIER :

Il est mis fin aux fonctions de monsieur **Jean-Luc GIACOBI** (matricule : 736), né le 16 octobre 1961 à Nice (06), lieutenant-colonel de sapeurs-pompiers professionnels, en qualité de chef du groupement fonctionnel Prévention, au sein du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes, **à compter du 1^{er} octobre 2025.**

ARTICLE 2 :

A compter de cette même date, l'intéressé est nommé **dans les fonctions de sous-directeur de l'organisation opérationnelle,** au sein du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes.

ARTICLE 3 :

Madame la sous-préfète, directrice de cabinet, monsieur le payeur départemental et monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé.

ARTICLE 4 :

Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, le tribunal administratif de NICE, 18 avenue des Fleurs - CS 61039 - 06050 Nice cedex 1, peut être saisi par voie de recours formé contre le présent arrêté, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification.

Le tribunal administratif de Nice peut également être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet <https://citoyens.telerecours.fr>.

**Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie
et de secours des Alpes-Maritimes**



Charles-Ange GINESY
Président du Conseil départemental
des Alpes-Maritimes,
Président du conseil d'administration
du Service départemental d'incendie
et de secours des Alpes-Maritimes

Le préfet des Alpes-Maritimes

Pour le Préfet
La Sous-Préfète, directrice de cabinet
DS 4922

Aurélie LEBOURGEOIS